

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt 40906

WEBEDIA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 1 301 621,18 euros  
Siège social : 2 rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois-Perret  
501 106 520 RCS Nanterre



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU 8 JUILLET 2020**



L'an 2020,  
Le 8 juillet 2020,  
À 11 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société Webedia se sont réunis en Conseil, 97, rue de Lille 75007 Paris, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Thierry Moulouquet, Président du Conseil de surveillance
- Madame Anaïs Fonlupt-Vidal, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Jacques Toupas, membre du Conseil de surveillance

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Thierry Moulouquet préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Jacques Toupas assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Approbation du projet de fusion-absorption de la société ADCI par la société Webedia,
- Approbation du projet de fusion-absorption de la société Mixicom par la société WEBEDIA,
- Approbation du projet de fusion-absorption de la société Lincom par la société Webedia,

- Approbation du projet de fusion-absorption de la société Talent Web par la société Webedia, sous réserve de la réalisation de la fusion-absorption de Mixicom réalisée définitivement et du projet de fusion-absorption de la société Talent Web Xtreme par la société Talent Web.
- Délégations de pouvoir d'établir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L236-6 du Code de commerce pour les opérations de fusions absorptions

#### **PREMIERE DECISION**

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020 est approuvé après relecture par le Conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres.

#### **DEUXIEME DECISION**

Après avoir entendu les commentaires du Président sur le contexte global des opérations et précisé que la société ADCI destinée à être absorbée est une filiale à 100 % de la société Webedia ce jour, le Conseil de surveillance procède à l'examen de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet de fusion-absorption de la société ADCI par la société Webedia n'émet aucune observation particulière.

#### **TROISIEME DECISION**

Après avoir entendu les commentaires du Président sur le contexte de ces opérations et précisé que la société Lincom destinée à être absorbée est une filiale à 100% de la société Webedia ce jour, le Conseil de surveillance procède à l'examen de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet de fusion-absorption de la société Lincom par la société Webedia sous réserve de l'obtention d'un avis du CSE de l'UES de Webedia à l'issue de la procédure d'information-consultation et n'émet aucune observation particulière.

#### **QUATRIEME DECISION**

Après avoir entendu les commentaires du Président sur le contexte de ces opérations et précisé que la société Mixicom destinée à être absorbée est une filiale à 100% de la société Webedia ce jour, le Conseil de surveillance procède à l'examen de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet de fusion-absorption de la société Mixicom par la société Webedia n'émet aucune observation particulière.

### **CINQUIEME DECISION**

Après (i) avoir entendu les commentaires du Président sur le contexte des opérations et plus spécifiquement de l'opération de fusion- absorption de la société Talent Web par Webedia, (ii) avoir pris acte que cette opération ne se réalisera que sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion-absorption de la société Mixicom par Webedia, lorsque la société Webedia détiendra la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société Talent Web, (iii) avoir pris acte du projet de fusion-absorption par la société Talent Web de la société Talent Web Xtreme, filiale à 100% de la société Talent Web, le Conseil de surveillance procède également à l'examen de ces opérations,

Après en avoir délibéré, le Conseil n'émet aucune observation particulière et approuve :

- le projet de fusion-absorption de la société Talent Web par la société Webedia et,
- le projet de fusion- absorption de Talent Web Xtreme par Talent Web

### **SIXIEME DECISION**

Le Président du Conseil de surveillance, ayant rappelé les termes des projets de fusion donne pouvoirs à la Présidente du Directoire, Mme Véronique Morali et/ou au Membre du Directoire et Directeur Général, M. Cédric Siré, d'établir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L236-6 du Code de commerce pour les opérations de fusions absorptions susvisées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Secrétaire.



Président de séance  
Thierry Moulouquet



Le Secrétaire  
Jacques Toupas

ADCI,  
Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros  
Siège social : 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret  
791 742 539 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 15 JUILLET 2020**



L'an 2020,  
Le 15 juillet 2020,  
À 9h

Le soussigné Cédric SIRE, représentant légal de la société WEBEDIA, société anonyme au capital de 1 301 621,18 euros, ayant son siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret, immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre, associée unique de la société ADCI,

A pris la décision unique suivante :

- Fusion-absorption de la société par son associé unique
- Délégation de pouvoir à donner au Président afin de signer le projet de traité de fusion
- Délégation de pouvoir à donner au Président afin de constater la réalisation définitive de la fusion-absorption d'établir et signer la déclaration de régularité et conformité prévue à l'article 236-6 du Code de commerce dans le cadre de la fusion-absorption de la société ADCI par la société WEBEDIA.
- Pouvoirs pour formalités

Les commissaires aux comptes ont dûment été informés de la présente décision.

**PREMIERE DECISION**

L'associé Unique décide de procéder à la fusion-absorption de la Société par son associé Unique.

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide, de donner pouvoir au Président d'établir et signer le Projet de fusion.

**TROISIEME DECISION**

L'associée unique décide, de donner pouvoir au Président, une fois l'opération de fusion-absorption de la Société par son Associé Unique réalisée, à l'effet, d'établir et de signer la déclaration de régularité et conformité prévue à l'article L 236-6 du code de commerce.

#### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

WEBEDIA  
Représentée par M. Cédric SIRE,  
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cédric SIRE".

WEBEDIA

Société Anonyme au capital de 1 301 621,18 euros

2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

501 106 520 RCS Nanterre

ADCI

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 500 €uros

2, rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET

R.C.S. NANTERRE 791 742 539

## **DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE**

Le Soussigné Cédric SIRE

Agissant en qualité de Directeur Général, membre du Directoire de la Société WEBEDIA Société Anonyme au capital de 1 301 621,18 euros, ayant siège social au 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret, immatriculée sous le n° 501 106 520 RCS Nanterre,

Et

Agissant en en qualité de Directeur Général, membre du Directoire de la Société WEBEDIA, Président de la société MIXICOM, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 200 €uros, ayant siège social au 2, rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée sous le n° R.C.S. NANTERRE 452 613 490 elle-même Président de la société ADCI, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 500 €uros, ayant siège social au 2, rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée sous le n° R.C.S. NANTERRE 791 742 539

### **A préalablement à déclaration de régularité et conformité qui va suivre, exposé ce qui suit :**

1) Le projet étant la fusion- absorption entre WEBEDIA et ADCI, il a été, conformément aux dispositions de l'article R236-1 du Code de Commerce, établi un traité de fusion en date du 23 juillet 2020, contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant à la fusion utilisée pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif d'ADCI devant être transmis à WEBEDIA.

Il est précisé que WEBEDIA ayant détenu, dans les conditions prévues à l'article L 236-11 du Code de Commerce, la totalité des actions d'ADCI, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'associé unique d'ADCI, société absorbée, ni approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de WEBEDIA, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L 236-9 et L236-10 du Code de Commerce.

2) Le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce, au nom de la société WEBEDIA et de la société ADCI, le 24 juillet 2020.

3) WEBEDIA et ADCI ont publié et donc mis à disposition du public, (i) l'avis de projet de fusion et (ii) le projet de traité de fusion par voie d'absorption de la société ADCI par la Société WEBEDIA, pendant une période ininterrompue de 37 jours à compter du 24 juillet 2020 à 18h jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 août 2020, sur le site Internet de la Société ADCI savoir <https://fusion.adcistore.fr> et sur le site Internet de la Société WEBEDIA <https://fr.webedia.com> (selon les dispositions de l'article L 236-11, R 236-2-1 et R 236-9 du Code de

absorption de LINCOM par WEBEDIA, qu'en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de LINCOM ont été publiés dans les Affiches Parisiennes le 04/09.

(5) En outre, une copie de la présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

**Et ceci relaté,**

Le soussigné affirme que la fusion des sociétés LINCOM et WEBEDIA est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à Levallois-Perret

Le 4 | 9 | 22

En cinq exemplaires

M. Cédric SIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CS".